

Journal Écho d'Argentenay

Juin 2024



BONNE
Fête des
Pères

16 JUIN 2024





Demande de Permis de Construction



Le printemps est arrivé et le temps des rénovations aussi! La municipalité de St-Eugène tient à rappeler que vous devez obtenir un permis AVANT la réalisation de vos travaux afin de ne pas retarder vos projets, Veuillez prévoir un délai entre votre demande de permis, l'étude et l'émission de celui-ci.

Remplissez le formulaire de demande de permis disponible au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Remettez-le dûment rempli.

Après l'étude du dossier, nous émettrons votre permis ou certificat d'autorisation et vous pourrez réaliser vos travaux en toute quiétude

Spectacle d'été 2024



Vous êtes amateur de chasse ?

Vous aimez la pêche ?

À St-Eugène d'Argentenay, le spectacle « Le Cabaret Chasse et Pêche » vous raconte l'histoire d'une famille ayant conçu un cabaret surprenant présentant leurs meilleures anecdotes. On vous offre tout l'été des histoires d'originaux et de truites dans notre nouvelle salle de présentation en formule apportez votre consommation.

Une treizième année à St-Eugène qui va sûrement marquer l'histoire... de la chasse et de la pêche

Quand : Du 10 juillet au 08 août 2024, les mercredis et les jeudis, à 19h30

Où : À la salle communautaire de St-Eugène



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL
Séance régulière du conseil municipal
Tenue le 08 avril 2024

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 08 avril 2024 à 19:00 à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron
M. Alexandre Dufour
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2024-04-047

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2024-04-048

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 15 mars 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2024-04-049

CONCERT DE LA CHORALE ECHO DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été sollicités afin d'acheter des cartes pour le concert que donne la Chorale Écho des Chutes, dimanche, le 14 avril à 14h à la salle de spectacle de Dolbeau-Mistassini;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay n'achètent pas de carte cette année.

RÉSOLUTION 2024-04-050

ÉCOLE ST-LOUIS-DE-GONZAGUE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre du service de garde de l'école St-Louis-de-Gonzague concernant une activité spéciale que les éducatrices aimeraient organiser dans la semaine du 13 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'activité consiste à organiser un dîner hot dog ainsi que le tirage de plusieurs prix de participation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte leur demande d'aide au montant de 150,00\$.

RÉSOLUTION 2024-04-051

COMPTES PAYÉS DE MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de mars 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 37 789.56\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de mars 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 37 789.56\$;

COMPTES PAYÉS DE MARS 2024

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	27 353.18\$

SALAIRES PAYÉS DE MARS 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	10 436.38\$

RÉSOLUTION 2024-04-052

ACCEPTATION DE LA LISTE : PRIORISATION DES PROJETS FDT- FONDS PARTICIPATIFS RURAL

CONSIDÉRANT QUE nous devons établir une priorisation de projets annuelle et que cette priorisation doit être présentée et approuvée au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette priorisation a été présentée comme suit :

- 1 Fête de la St-Jean = 2 000\$
- 2 Spectacle d'été = 3 000\$
- 3 Reconnaissance des bénévoles = 2 000\$
- 4 Fête et spectacle de Noël = 3 000\$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil acceptent la priorisation des projets qui seront présentés aux fonds participatifs rural 2024 pour un montant de 10 000.00\$.

RÉSOLUTION 2024-04-053

CONGRÈS ANNUEL-ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le Congrès 2022 de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra, les 12, 13 et 14 juin prochains au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors du congrès, il y aura des ateliers d'information diversifiés qui permettront à la directrice générale d'en apprendre davantage sur des sujets d'actualité du monde municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil autorisent Karine Ouellet, Directrice générale / greffière-trésorière à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ.

RÉSOLUTION 2024-04-054

DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

RÉSOLUTION 2024-04-055

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- FERME DF 1982 INC.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la Ferme DF 1982 Inc. se sont adresser à la municipalité afin d'obtenir une dérogation mineure concernant certaines marges de recul en rapport avec la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE la résidence est située en zone agricole permanente et a obtenu un permis de construction de la municipalité en 1987;

CONSIDÉRANT QU'en fonction d'une disposition de la Loi sur la protection, du territoire agricole, on prévoit qu'un producteur agricole peut aménager une résidence pour lui ou ses employés sur la ferme;

CONSIDÉRANT QUE la résidence fait donc partie intégrante de la ferme et le certificat réalisé par l'arpenteur identifie une partie de terrain à titre indicatif puisque l'emplacement ne peut être dissocié de la ferme sans une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2024-004 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 mars 2024, recommandant d'accepter la dérogation mineure afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2024-004 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure, car cela consiste à la distance moindre par rapport à l'emprise de la route pour la marge avant ainsi que l'absence d'impact pour les propriétés voisines.

RÉSOLUTION 2024-04-056

APPUI AUX DÉMARCHES DE LA VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI CONCERNANT LA MISE SUR PIED D'UNE ÉQUIPE MIXTE D'INTERVENTION - POLICIERS ET INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES (ÉMIPIC)

ATTENDU QUE, depuis peu, il a été constaté une hausse importante du nombre de personnes en situation d'itinérance sur le territoire de la Ville de Dolbeau-Mistassini, tout particulièrement dans son centre-ville;

ATTENDU QU'afin de remédier ou de diminuer la pression liée à cette problématique, plusieurs organismes du milieu de Maria-Chapdelaine se sont mobilisés et constitué une Table de concertation des organisations préoccupées par ce phénomène et ont réussi à mettre à la disposition des personnes affligées par l'itinérance une maison appelée <Halte-chaleur>;

ATTENDU QUE l'enjeu lié à l'itinérance à Dolbeau-Mistassini ne peut pas être supporté uniquement par le milieu de Maria-Chapdelaine et requiert des ressources spécialisées afin d'intervenir judicieusement auprès de ces personnes qui souffrent plus souvent qu'autrement de problèmes sociaux et de santé mentale;

ATTENDU QUE ce sujet a fait l'objet d'une requête auprès des instances gouvernementales au cours des dernières semaines par le conseil de la Ville de Dolbeau-Mistassini (résolution no 24-03-76) afin de soutenir le milieu en cette matière et a également fait l'objet d'une discussion et d'une recommandation de la part du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Maria-Chapdelaine lors de sa dernière réunion tenue le 26 mars dernier;

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini est qualifiée de <Pôle urbain> principal au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine et que ladite Ville est un pôle de services pour les contribuables de tout le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'en s'appuyant sur la <Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir>, le gouvernement du Québec a adopté le <Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 - S'allier devant l'itinérance>;

ATTENDU QUE cette Politique nationale vise à interpeller et à mobiliser tous les acteurs de la société civile concernés par le phénomène de l'itinérance autour de six principes directeurs: le logement, les services de santé et les services sociaux, le revenu, l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle, la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay appuie formellement les démarches de la Ville de Dolbeau-Mistassini et requiert des instances gouvernementales de soutenir le milieu de Maria-Chapdelaine afin de mettre en oeuvre des actions concrètes visant à soutenir les personnes vulnérables et en situation d'itinérance dans le milieu urbain de la Ville de Dolbeau-Mistassini, entre autres et notamment par la mise sur pied d'une Équipe mixte d'intervention - policiers et intervenants communautaires (ÉMIPIC), ces derniers relevant du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean; et,

QUE la présente résolution soit adressée aux intervenants suivants:

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé;
- François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval;
- Mme France Guay, présidente du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;

- Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Marika Bordes, directrice des programmes en santé mentale, dépendances et itinérance;
- M. Gilles Dufour, maire de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et président du Comité de sécurité publique de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Capitaine Patrick Paquet, directeur du Centre de services aux MRC de Roberval de la Sureté du Québec;
- Lieutenant Dany Champagne, responsable de l'ÉMIPIC du Centre de services aux MRC de Roberval de la Sureté du Québec; et,
- Sergent Serge Paradis, responsable du poste de la MRC de Maria-Chapdelaine de la Sureté du Québec.

RÉSOLUTION 2024-04-057

ACHAT - VÉHICULE DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'un nouveau camion de style pick-up pour l'employé des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous ferons des demandes de prix à plusieurs concessionnaires de la région.

RÉSOLUTION 2024-04-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h45.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

Requalification de l'église

Le comité en place pour réflexion sur l'avenir de l'église
aura une rencontre d'ici les prochaines semaines.

Il aimerait savoir si vous auriez des idées à leur suggérer.

Jeunes et moins jeunes, n'hésitez pas à nous donner toutes vos idées.



Idées : _____

Merci d'apporter votre coupon au bureau de la Municipalité.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL
Séance spéciale du conseil municipal
Tenue le 29 avril 2024

Séance spéciale de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 29 avril 2024 à 19:00 au bureau municipal à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Alexandre Dufour
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absents : M. Dario Perron
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley

Assiste également à cette séance spéciale madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2024-04-59

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 2024-04-060

ACHAT - VÉHICULE DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le véhicule de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay devait être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a demandé des soumissions sur invitation auprès de trois concessionnaires, soit St-Félicien Toyota, Jean Dumas Ford de Dolbeau-Mistassini et Maison de l'Auto de Dolbeau-Mistassini pour l'achat d'un véhicule utilitaire style Pick Up 4 X 4;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des soumissions reçues à savoir :

St-Félicien Toyota	62 274.00\$ (plus les taxes)
Jean Dumas Ford de Dolbeau-Mistassini	55 065.00\$ (plus les taxes)
Maison de l'Auto de Dolbeau-Mistassini	45 556.00\$ (plus les taxes)

c.c au dossier

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle de Maison de l'Auto de Dolbeau-Mistassini au montant total de 45 556.00\$ plus les taxes;

D'autoriser un emprunt au montant de 25 971\$ au Fonds de roulement remboursable sur 5 ans afin de pourvoir une partie de cette dépense et que le reste de ce montant soit pris à même le surplus accumulé;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat au nom de la municipalité et à procéder à l'immatriculation dudit véhicule auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

RÉSOLUTION 2024-04-061

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-03-042

ATTENDU QUE l'article 202.1 du Code municipal autorise la greffière-trésorière à modifier une résolution pour y corriger une erreur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la modification suivante a été apportée à la résolution 2024-03-042 :

Au premier considérant de cette résolution, nous aurions dû lire :

« **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une 3e demande concernant la construction d'une étable projetée n° 2, la construction d'une structure d'entreposage » et

Au quatrième considérant de cette résolution, nous aurions dû lire :

« **CONSIDÉRANT QUE** la résolution n° 2024-003 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 février 2024, recommandant d'accepter la dérogation mineure pour permettre au propriétaire de construction d'une structure d'entreposage »

RÉSOLUTION 2024-04-062

AVIS DE MOTION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 222-2024 CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Alain Sasseville donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 222-2024 concernant les compteurs d'eau;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Alain Sasseville.

RÉSOLUTION 2024-04-063

AVIS DE MOTION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 223-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 135-2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 135-2011 de Saint-Eugène-d'Argentenay est entré en vigueur le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un conteneur est déjà autorisé dans les zones à vocation dominante Agricole (A) et Agroforestière (AF) pour l'entreposage sous certaines conditions relativement à leur intégration au site et à l'amélioration de leur aspect extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite également autoriser l'utilisation de conteneurs lorsqu'ils sont associés à un usage principal commercial ou industriel selon des conditions assurant leur intégration dans l'unité de voisinage ainsi que l'amélioration de leur aspect esthétique ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay tenue le 29 avril 2024;

POUR CES MOTIFS :

M. le conseiller M. Alain Sasseville donne un avis de motion et présentation d'un 1^e projet de règlement voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure le deuxième projet de règlement modifiant respectivement le règlement de zonage n° 135-2011;

Les copies du projet de règlement ont été dûment remises aux membres du conseil lors de cette séance du 29 avril 2024.

RÉSOLUTION 2024-04-064

AVIS DE MOTION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 224-2024 CONCERNANT LE BRANCHEMENT À L'AQUEDUC ET L'ÉGOUT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Alain Sasseville donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 224-2024 concernant les branchements à l'aqueduc et l'égout;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Alain Sasseville.

RÉSOLUTION 2024-04-065

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h30.

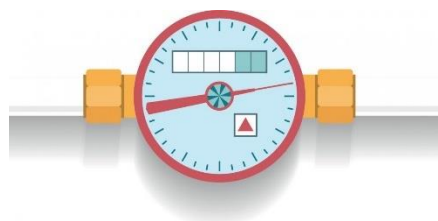


Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Lors de la séance ordinaire du conseil, le lundi, 06 mai 2024, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le **règlement n°222-2024 concernant les compteurs d'eau**.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures habituelles d'ouverture, au 493, Principale, à St-Eugène-d'Argentenay.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 07^{ième} jour du mois de mai 2024.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière



RAPPEL 2^E VERSEMENT DES TAXES

MUNICIPALES LE 04 JUIN 2024

MESSES ET LAMPES JUIN 2024

02 JUIN : ADACE
09 JUIN : ADACE
16 JUIN : ADACE
23 JUIN : ADACE
30 JUIN : ADACE



LAMPES JUIN 2024

02 JUIN : Françoise Gaudreault
09 JUIN : Lisette Gagnon
16 JUIN : Bertrand Tremblay (Dolbeau)
23 JUIN : Guy Néron
30 JUIN : Lisette Harvey

Prendre note que les MESSES et les ADACE reprendront en septembre

Bonnes vacances!

Excavation & Bordures

G. Rousseau

➤ **TÉLÉPHONE** 418 276-6422
CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- Excavation
- Terrassement
- Drain agricole
- Tanière 10 à 16 po
- Aménagement d'entrée résidentielle
- Installation de bordures préfabriquées
- Enfouissement de fil sans tranchée
- Installation de poteaux de clôture & barrières



Dufour & Frères Inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Martin Dufour

Location de machinerie lourde

R.B.Q. : 1364-0206-42

132, route Principale, Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0W 1B0
Succursale : 103, rue Domtar, Dolbeau-Mistassini

Tél. bur. : **418 276-1478**

Télééc. : **418 276-0007**

Cell. : **418 218-1478**

dufourfreres@hotmail.com

VENTE DE GARAGE SIMULTANÉE Samedi et dimanche les 01 et 02 juin 2024 Entre 9h00 et 17h00



La liste des adresses des exposants sera publiée dans le dépliant, disponible prochainement !

Merci de venir encourager les exposants.

Pour information :

Romuald ou Jeanine : 418-276-4018 ou Municipalité : 418-276-1787

Invitation au Rendez-vous rural 2024 🗺️👤

C'est sous le thème La Culture sous toutes ses coutures que se déroulera le Rendez-vous rural cette année.

Nous vous offrons une soirée riche en échanges et en découvertes, avec une programmation qui fait place aux artistes d'ici!

Au menu :

- 🌟 Un bilan des activités du Réseau des agents locaux
- 🌟 Présentation de la très attendue Politique Culture et Patrimoine
- 🌟 Dévoilement de la brochure "Sortez des sentiers battus" qui met en valeur l'unicité de nos villes et villages, un travail amorcé l'an dernier alors que le thème portait sur le tourisme rural.
- 🌟 Vote pour les meilleurs projets culturels financés à même le fonds participatif lors des Grands Prix de la ruralité 2024.

Les participants auront également l'opportunité de participer à un atelier de groupe pour déterminer les premières actions de la toute première Politique Culture et Patrimoine de la MRC. La soirée se terminera par un tirage de prix de présence de provenance 100 % locale.

📅 **Date :** Le 6 juin 2024

🕒 **Heure :** 16 h à 21 h

📍 **Lieu :** Site touristique Chute à l'Ours

🏠 **Adresse :** 101 Chem. Louis-Ovide-Bouchard, Normandin, G8M 4S8

Afin d'être en mesure de bien planifier l'événement, nous vous prions de **confirmer votre présence avant le 3 juin**, en remplissant ce formulaire : mrcdemaria-chapdelaine.ca/le-rendez-vous-rural-2024

Le souper vous sera offert gratuitement par la MRC.

Au plaisir de vous voir, de vous entendre et d'échanger avec vous le 6 juin prochain!



FISH AND CHIPS SUR UNE PLAQUE

Pas besoin de friteuse ! Cette version plus saine que la méthode traditionnelle utilise la plaque... et seulement la plaque. On a opté pour des grelots tranchés en deux, qui, à la chaleur et au contact de la surface, vont brunir et devenir croustillants à l'extérieur. Après 20 minutes, on enfourne le poisson et les asperges, qui requièrent le même temps de cuisson. Saupoudrer la chapelure panko directement sur les morceaux de poisson recouverts d'une mayonnaise épicée nous évite l'étape (salissante !) d'une panure à l'anglaise. C'est sans prétention et on aime ça !

• Ingrédients

- Préparation **20 min**
- Cuisson **30 min**
- PortionS **4**



- - 675 g (1 1/2 lb) de petites pommes de terre grelots, coupées en deux
 - 30 ml (2 c. à soupe) d'huile végétale
 - [125 ml \(1/2 tasse\) de mayonnaise](#)
 - [5 ml \(1 c. à thé\) de harissa](#)
 - 30 g (1/2 tasse) de chapelure panko
 - 30 ml (2 c. à soupe) de beurre, fondu
 - 450 g (1 lb) de petites asperges, parées
 - 675 g (1 1/2 lb) de filets de merlu ou d'aiglefin, coupés en 4 pavés

Préparation

- - Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 230 °C (450 °F). Tapisser une plaque de cuisson de papier parchemin.
 - Huiler, saler et poivrer les pommes de terre. Les répartir sur la plaque, la face coupée vers le bas. Cuire au four 20 minutes.
 - Entre-temps, dans un petit bol, mélanger la mayonnaise et l'harissa. Réserver.
 - Dans un autre bol, mélanger la chapelure et le beurre. Réserver.
 - Huiler les asperges.
 - Retirer la plaque du four. Incorporer délicatement les asperges aux pommes de terre. Déposer les pavés de poisson parmi les légumes de manière à ce que le dessous soit en contact direct avec la plaque. Saler légèrement. Badigeonner le dessus des pavés de 15 ml (1 c. à soupe) de la mayonnaise épicée. Répartir la chapelure sur la mayonnaise et presser légèrement.
 - Cuire au four de 8 à 10 minutes ou jusqu'à ce que le poisson soit cuit et que la chapelure soit légèrement dorée. Terminer la cuisson à gril (broil) au besoin.
 - Servir le poisson et les légumes avec le reste de la mayonnaise épicée.



**Distribution de petits
arbres gratuits,
au bureau municipal.
De 8h00 à 16h00**

- **Bouleaux**
- **Épinettes de norveige**
- **Épinettes blanches**
- **Mélèzes**
- **Pins blancs**



**DISTRIBUTION
DU *compost***

**EN MODE
« LIBRE-SERVICE »**



**DISTRIBUTION
DU *compost***

- 01** **QUANTITÉ DE 100 LITRES PAR ADRESSE CIVIQUE**
C'est l'équivalent de 5 chaudières de 5 gallons.
- 02** **APPORTEZ VOTRE PELLE ET VOS CONTENANTS**
Tout type de contenant est accepté. Utilisez ce que vous avez à la maison!
- 03** **VOUS NE POUVEZ PAS RÉCUPÉRER DU COMPOST POUR PLUS D'UNE ADRESSE CIVIQUE À LA FOIS**
Pour des raisons de logistique et afin de permettre à tout le monde d'avoir une part égale de compost.
- 04** **UTILISEZ-LE DANS VOS JARDINS ET PLATES-BANDES**
Ce compost a été échantillonné et analysé en laboratoire selon des méthodes accréditées au Québec et est sans danger pour vos potagers et fleurs.

Participez

**Jeu
Concours**

Mots Cachés

Dans le journal de Mai 2024, le tirage au sort a été fait
par Mme Claudia Leclerc
Félicitations à Mme Johanne Pruneau pour sa participation !

Pour le Mot caché du mois de Juin,
merci de nous apporter votre réponse avant le **27 juin 2024.**
Le gagnant se méritera un certificat-cadeau de 20.00\$
au Dépanneur JD ou au Restaurant 4 Saisons.

Bonne Chance !

NOM : ----- TÉLÉPHONE : -----

Réponse _____

MOT DE 11 LETTRES

JEU 11

Rafle

A	carotteur	E	J	P	rétréci
abêti	catilinaire	effectués	juif	pompe	rouspéteur
accro	caution	F	jury	préférions	S
affins	charmeur	féal	M	prude	seriner
alliances	chip	forceps	mastoc	pyramides	surmonté
B	cillement	G	N	Q	T
bécard	cirre	gabarit	narcose	quitus	téter
buttes	coco	gaufrierie	O	R	tourd
C	cours	I	ombrage	racloir	tous
caillage	crécher	ignorantin	orge	récif	tsuba
cangue	D	inscrite	ortie	récital	
capitaliste	décodage		osier		

G	A	U	F	R	E	R	I	E	C	N	O	I	T	U	A	C	S
S	T	N	E	M	E	L	L	I	C	C	A	N	G	U	E	S	E
A	N	T	R	T	A	S	R	R	E	H	C	E	R	C	E	E	D
S	E	I	R	E	E	R	O	M	B	R	A	G	E	C	O	T	I
T	E	E	F	R	E	S	P	E	C	R	O	F	N	R	S	S	M
C	C	T	I	F	S	E	R	E	C	I	F	A	A	P	I	I	A
I	O	N	T	U	A	T	O	U	R	D	I	C	I	R	E	L	R
C	E	T	O	U	R	N	C	A	I	L	L	A	G	E	R	A	Y
R	A	T	S	E	B	O	A	S	L	O	B	S	N	F	Q	T	P
C	O	T	I	A	U	M	B	A	I	E	C	E	O	E	U	I	D
D	A	U	I	R	M	R	U	R	T	N	H	U	R	R	I	P	E
E	R	R	S	L	C	U	S	I	P	A	A	T	A	I	T	A	C
J	I	A	O	P	I	S	T	T	R	R	R	C	N	O	U	C	O
U	U	T	C	T	E	N	N	A	U	C	M	E	T	N	S	R	D
I	T	R	R	E	T	T	A	I	D	O	E	F	I	S	C	O	A
F	I	O	Y	O	B	E	E	I	E	S	U	F	N	C	C	N	G
T	I	R	A	B	A	G	U	U	R	E	R	E	A	O	R	G	E
C	H	I	P	O	M	P	E	R	R	E	R	E	C	I	T	A	L

Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Madeleine Perron
Vice-Présidente	Mme Françoise Imbeault
Secrétaire	Mme Claire Perron
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administratrices	Mme Angèle Labrecque Mme Ghislaine Perron Mme Lucette Simard

COMITÉ BÉNÉVOLES

Présidente	Mme Micheline Dufour
Vice-Président	M. Georges -Henri Lavoie
Secrétaire-trésorière	Mme Lucie Guimond
Administratrices	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Yvonne Tremblay
Coord. Transport	Mme Lucie Guimond
Transporteurs	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Léona Lavoie
Directrices	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

ADS

Président	M. Yvan Gauthier
Vice-Président	M. Gaston Rousseau
Secrétaire	Mme Jeanine Caouette
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin M. Raymond Sauvageau M. Gilles Dufour

Représentant de la mun.

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	Mme Carolyne Landry
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	M. Christopher Bilodeau Mme Micheline Belley Mme Mélissa Boutin M. Christopher Lavoie Mme Sandrine Perron

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée



DEA-Défibrillateur externe automatisé ⚡❤️

Saviez-vous qu'à St-Eugène-d'Argentenay un DEA est accessible? Dans le local du Comptoir Postal, disponible 24 heures par jour en tout temps! Sachez que si quelqu'un de votre entourage présente des signes d'arrêt cardiaque, vous pouvez emprunter cet équipement pour lui venir en aide. N'oubliez pas de contacter les services d'urgence en communiquant avec le 911. À la suite de l'utilisation de l'appareil, veuillez en informer la municipalité en contactant le 418 276-1787.



LA ROUTE
DES LÉGENDES

Spectacle d'été

Le cabaret

"Chasse et pêche"

Objets recherchés

Nous sommes à la recherche d'objets pour notre pièce de théâtre cet été.

Le thème est: Chasse et pêche

Si vous avez des objets à nous prêter pour nous aider à décorer la scène, ce serait très apprécié.

Ainsi, nous n'aurons pas besoin de les acheter.

Merci de venir les porter au bureau municipal.



Fête de la St-Jean

Dimanche, le 23 juin 2024



Tournoi Amical de hockey

Règlements pour la formation des équipes

- 1- 4 joueurs minimum âgés de 12 à 17 ans
- 2- 4 joueurs maximum âgés de 18 à 35 ans
- 3- 4 joueurs maximum âgés de 35 ans et plus
- 4- 1 gardien de but âgés de 12 ans et plus

Inscription 250\$ par équipe

Date limite pour inscription: 22 juin

Renseignements pour Inscription:

JEAN-GUY GAGNON 418-321-3577

FRANCIS GIRARD 418-637-6191





Juin 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1 Vente de garage 	2 Vente de garage 
3	4	5	6	7 À 19 heures 	8	9
10	11	12	13	14	15	16 
17	18	19	20	21	22	23 Fête de la St-Jean Au parc de la rivière-aux-rats 
24 <u>Bureau fermé</u> 	25	26	27	28	29	30